

A Mesdames et Messieurs
les conseillères et conseillers
communaux de Chavornay

CK/sw

Chavornay, le 5 décembre 2017

RC 293 - Pose des parois antibruit

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous informe que, suite aux enquêtes publiques des quatre tronçons pour la pose des parois antibruit, ces dernières ont suscité six oppositions et une remarque.

Les oppositions et la remarque concernent :

1. Tronçon route d'Orbe : 1 opposition
2. Tronçon route de Corcelles, côté Nord/Est : 2 oppositions
3. Tronçon route de Corcelles, côté Sud : 1 opposition et 1 remarque
4. Tronçons route d'Orbe, route de Corcelles côté Nord/Est, route de Corcelles côté Nord/Ouest, route de Corcelles côté Sud : 2 oppositions

Dès lors, la Municipalité a désigné une délégation municipale afin de rencontrer les opposants.

Au vu de la situation, nous vous informons que les travaux ne pourront certainement pas débuter cette année.

S'agissant du subventionnement de ces travaux, nous vous rappelons que selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), le délai pour avoir terminé l'assainissement est fixé au 31.03.2018 et la Confédération alloue des subventions jusqu'à cette date.

Les subventions sont versées aux Cantons, qui les redistribuent aux ayants-droits, par le biais de conventions-programmes (CP).

La Confédération et les Cantons s'accordent tous les quatre ans sur les prestations à fournir par les Cantons pour réaliser les objectifs stratégiques de la Confédération, qui assure de son côté le soutien financier correspondant. Tout cela est consigné de manière contractuelle dans les conventions-programmes

La convention en cours se termine le 31.03.2018, mais prévoit, dans le cas où l'entier des subventions ne serait pas distribué, une année dite de rattrapage.

Actuellement, une modification de l'OPB est en consultation. Elle prévoit une prolongation de la CP 2016-2018 jusqu'en 2022, avec l'allocation par la Confédération de moyens supplémentaires.

Dès lors, la Municipalité ne manquera pas de vous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.

**Motion concernant les frais d'étude de la phase 2
des travaux de la RC 293**

La Municipalité vous informe qu'elle a pris en considération la motion acceptée par le Conseil communal lors de la séance du 02.11.2017 et qu'elle a fait le nécessaire pour suspendre l'étude concernant la phase 2 des travaux de la RC 293.

**Construction d'une UAPE et de 10 salles de classes
Décision d'adjudication**

La Municipalité vous informe que, suite à l'appel d'offre pour la réalisation en Entreprise Totale de l'UAPE et des 10 salles de classe, 5 entreprises ont déposé un dossier.

Suite à l'ouverture des 5 soumissions, le mandat a été adjudgé à

- JPF Entreprise Générale SA à Bulle,
pour un montant d'adjudication de CHF 5'936'440.30 TTC

Par ailleurs, l'enquête publique n'a suscité aucune opposition.

La Municipalité